

# Formation : Plantes Aromatiques et Médicinales: Les bases de leur culture



1 journée : lundi 4 avril 2022

## Apprenez à cultiver les Plantes Aromatiques et Médicinales.

Vous souhaitez acquérir des connaissances et compétences sur la culture des Plantes Aromatiques et Médicinales ?

Cette formation vous donnera les bases de la culture et de la cueillette des PAM.

### Contenu

- ✓ Apports théoriques sur les bases de la culture des PAM : préparation des sols, choix des espèces à cultiver, calendrier des semis, ...
- ✓ Assurer la conduite technique d'une production de plantes aromatiques et médicinales diversifiée
  - ★ Maîtriser les adventices en production de PAM en agriculture biologique
  - ★ Maîtriser la fertilisation
  - ★ Maîtriser la protection des cultures

### Validation des acquis

- ✓ Les acquis des stagiaires seront validés tout au long de la séquence afin que ces derniers puissent progresser sur leur réflexion ainsi que sur l'acquisition de connaissances et compétences sur la thématique.
- ✓ Une attestation de formation vous sera délivrée.



ADFPA 05  
10, rue des Silos – 05000 GAP  
04.92.52.15.15  
adfpa@adfpa05.asso.fr - <http://www.adfpa05.asso.fr>

### Organisation pratique

**Horaires et lieu** : De 9 h 00 à 17 h 00 – ADFPA de Gap.

**Déroulé** : la totalité des apports et des échanges se feront en salle.  
Un programme détaillé vous sera fourni la matinée de la journée de stage.

**Pour le midi** : pique-nique tiré du sac ou restaurant (au choix)

**Intervenants** : Isabelle CALVET KELLER, phytothérapeute spécialiste PAM  
Jean-Pierre SCHERER, formateur PAM

### Conditions financières

- ◇ Pour les agriculteurs à jour de leurs cotisations, le stage est pris en charge en totalité par le VIVEA.
  - ◇ **Pour les candidats en cours d'installation : prise en charge par le VIVEA sous réserve de nous fournir les justificatifs suivants :**
    - L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
    - La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
    - La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
    - Engagement du créateur ou repreneur demandeur du financement auprès de VIVEA
- Ces 4 justificatifs vous sont présentés et expliqués lors de votre entretien PPP.**
- ◇ Autres statuts : nous contacter pour plus d'informations.

### Agriculteurs le savez-vous?

Pour vous former (le jour même ou un autre jour), vous pouvez confier votre exploitation à un remplaçant.

**Service de remplacement : Contact → 04.92.58.63.66**

### Bulletin d'inscription

Nom - Prénom : .....

Date de naissance : .....

Dénomination (GAEC, EARL) : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

Agriculteur, conjoint collaborateur     Cotisant solidaire     Candidat à l'installation     Autre (préciser)

Je m'inscris à la formation **le 4 avril 2022**

### PAM : les bases de leur culture

Je certifie être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) :  
 oui     Non

#### Conditions Générales de services

**Article 1** : L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription complété par le stagiaire.

**Article 2** : Toute annulation de la part d'un stagiaire doit impérativement être justifiée et nous parvenir avant le début de la formation.

**Article 3** : L'ADFPA se réserve le droit de modifier le programme, reporter ou annuler une session de formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent. Les stagiaires seront informés au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation (hors cas d'intempéries ou d'indisponibilité justifiée du formateur ou de l'intervenant).

**Article 4** : Lorsqu'une action de formation prévoit plusieurs jours, le stagiaire doit être présent sur l'ensemble des journées.

**Article 5** : Dans le cas où la formation ne serait pas prise en charge par le VIVEA, la totalité de la formation sera facturée au stagiaire.

J'accepte les conditions générales de service (cochez la case)

**Date et Signature :**

Pour les cotisants solidaires, conjoints collaborateur et les candidats à l'installation, joindre un justificatif (attestation MSA, attestation du point info installation, etc).

Faites nous part de vos questions afin de vous proposer une formation particulièrement adaptée à vos besoins :

.....

.....

A renvoyer à : ADFPA 05 – Sandra GARNIER  
10 rue des Silos - 05000 GAP ou par mail [adfpa@adfpa05.asso.fr](mailto:adfpa@adfpa05.asso.fr)